



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 11 janvier 2021 à 19h00** par visioconférence, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Adhésion 2021 – Union des Municipalités du Québec (UMQ)
6. Journées de la Persévérance scolaire – 15 au 21 février 2021
7. Renouvellement 2021 – Contrat d'entretien et de soutien informatique – PG Solutions
8. Renouvellement – Assurances municipales
9. Renouvellement – Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec
10. Renouvellement banque d'heures – Services informatiques Résopro Inc.
11. Adoption du Règlement 659-2020 décrétant les taux de taxes et tarification de certains services pour l'exercice 2021
12. Sinfonia – Don
13. Cyber-Cible – Don

FINANCES

14. Approbation des comptes à payer
15. Acceptation des chèques émis
16. Paiement de factures – DCA Comptable professionnel agréé inc.
17. Paiement de factures – Opérations Forestières G.V. Inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. Période de questions

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Augmentation salaire – Garde des Premiers répondants

URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20. Deuxième projet de règlement numéro 654-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'agrandir la zone 501 à même la zone 507
21. Deuxième projet de règlement numéro 658-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'ajouter l'usage multifamilial isolée (1310) à la zone 820



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

22. Achat Dameuse BR 160
23. Résolution et lettre d'appui pour déplacement du sentier – Club Quad Matawinie

DIVERS

24. Affaires nouvelles
 - 24.1 Octroi de contrat – Automate d'appel puits et surpresseur
25. Période de questions
26. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 001-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 002-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux suivants soient adoptés tels que présentés, à savoir :

- Séance ordinaire du 14 décembre 2020
- Séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2020
- Séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 20h

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Félicitations aux gens de Saint-Côme pour le respect des mesures sanitaires
- Adoption des prévisions budgétaires disponible sur le site Web municipal
- Fermeture au public des bureaux municipaux jusqu'au 8 février
- Levée de fonds de *St-Côme, un cœur qui bat* – 13 février 2021

5. ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a effectué un comparatif entre les deux unions;

CONSIDÉRANT certains avantages offerts par l'Union des municipalités du Québec



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



(UMQ);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 003-2021-01

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Côme adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 1 403,24 \$ taxes incluses.

Adopté

6. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 15 AU 21 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), de ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que de ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;

CONSIDÉRANT qu'environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;

CONSIDÉRANT que près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

CONSIDÉRANT qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 004-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme reconnaît la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Côme participe aux #JPS2021.

Adopté

7. RENOUELEMENT 2021 – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN INFORMATIQUE – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme est desservie par PG Solutions pour son service informatique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les différents contrats de service :

- Soutien des applications AccèsCité : 9 604 \$*
- Droit d'utilisation annuel AccèsCité : 3 564 \$*
- Soutien des applications comptabilité : 9 877 \$ *
- Soutien des applications Première ligne : 839 \$ *

*(plus les taxes applicables)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 005-2021-01

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette

Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme renouvèle pour l'année 2021, les divers contrats d'entretien et de soutien avec PG Solutions pour le système informatique de la Municipalité de Saint-Côme, pour une somme totale de 23 884 \$ (plus les taxes applicables).

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement des divers contrats.

Adopté

8. RENOUELEMENT – ASSURANCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Saint-Côme de maintenir toutes les assurances nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le renouvellement pour 2021 au montant de 82 746 \$ de Ultima Gestion de risques;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 006-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la facture 25232 d'un montant de 82 746 \$ d'Ultima, gestion de risques, pour les assurances de la Municipalité de Saint-Côme pour l'année 2021.

Adopté

9. RENOUVELLEMENT – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'importance des informations et des formations offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT les nombreux changements de règlements et de Lois entourant le travail d'un directeur général;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être à jour et d'avoir accès à de l'aide si nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux est le meilleur organisme pour des municipalités comme Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 007-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Claude Couture, soit inscrite à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 495 \$ plus taxes ainsi que l'assurance au coût de 390 \$ taxes incluses.

Adopté

10. RENOUVELLEMENT BANQUE D'HEURES – SERVICES INFORMATIQUES RÉSOPRO INC.

CONSIDÉRANT les besoins de support informatique;

CONSIDÉRANT que la banque d'heures 2020 a été presque entièrement utilisée;

CONSIDÉRANT l'offre de service et la facture jointe numéro 5362 du 2 janvier 2021 de Résopro Inc.;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 008-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme procède à l'achat d'une banque de 100 heures pour l'entretien et la mise à niveau du parc informatique, pour l'exercice 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 5362 de 8 500 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre l'ajout de 100 heures de support informatique par Résopro inc.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 659-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'EXERCICE 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet portant le numéro 659-2020 intitulé : « *Règlement décrétant les taux de taxes et tarification de certains services pour l'exercice financier 2021* » ont été déposés lors de la séance tenue le 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption dudit règlement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 009-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à la majorité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le règlement numéro 659-2020 intitulé : « *Règlement décrétant les taux de taxes et tarification de certains services pour l'exercice financier 2021* », soit et est adopté.

QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q., c C-27.1], les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement numéro 659-2020.

QUE ce règlement soit reproduit au long dans le livre des règlements.

Adopté

RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2020

Règlement numéro 659-2020 ayant pour effet de décréter les taux de taxes et tarification de certains services pour l'exercice financier 2021.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement en regard des taux des taxes et des tarifications des services pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance tenue le 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, qu'un règlement portant le numéro 659-2020 ayant pour titre : « *Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2021* » soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 Les **TAUX** des taxes prélevés sur tous les biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité sont établis comme suit selon le tableau suivant pour l'année 2021.

DESCRIPTION	TAUX
Taxe foncière générale Valeur imposable : 476 723 300\$	0.5961 \$
Crédit 2021 – COVID	-0.01 \$
Règlements d'emprunts à l'ensemble	0.0650 \$



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



	Sûreté du Québec	0.0832 \$
	Carrière et sablière	0.035 \$

ARTICLE 3 Le **TAUX** de la taxe de **compensation** pour services municipaux prélevée sur certains **immeubles exempts de taxes foncières** est établi à **0.28\$/100\$** d'évaluation.

ARTICLE 4 La Municipalité de Saint-Côme établit par le présent règlement le **TARIF** de taxes de **roulottes à 300,00\$ par unité**.

ARTICLE 5 Les **TARIFS** des taxes pour le service de cueillette et disposition des **matières résiduelles** pour l'année 2020 sont établis comme suit et payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble sur le territoire de la municipalité **selon** le tableau suivant :

« Le tarif pour le service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables sera facturée selon la catégorie applicable et ce à la **date d'émission du permis de construction** ».

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES			
TARIF RÉSIDENTIEL - 147,00\$ par unité de logement			
TARIF COMMERCIAL			
HÉBERGEMENT		VENTE SERVICES	
Auberge	141,70\$ + 26,25\$ par unité	Station de ski	425,25\$
Motel	141,70\$ + 26,25\$ par unité	Garage	425,25\$
Maison de retraite	141,70\$ + 26,25\$ par unité	Location véh. et équip récréatifs	425,25\$
Chalet	141,70\$ par chalet	Résidence funéraire	425,25\$
Camp de vacances	425,25\$	Pisciculture	425,25\$
Gîte	141,70\$ + 26,25\$ par unité	Agro-touristique	212,63\$
Pourvoirie	141,70\$ + 26,25\$ par unité	Équitation	212,63\$
Camping	141,70\$ + 8,16\$ par unité	Atelier de réparation	141,70\$
RESTAURATION		Entreposage	141,70\$
Restaurant "GROS"	850,50\$	Salon de coiffure, santé & beauté	141,70\$
Restaurant "MOYEN"	425,25\$	Clinique dentaire	141,70\$
Restaurant "PETIT"	212,63\$	Tatouage	141,70\$
Bar et/ou spectacle	212,63\$	Construction, rénov & excavation	71,44\$
Traiteur	71,44\$	Taxi	71,44\$
VENTE PRODUITS		Informatique	71,44\$
Épicerie	425,25\$	Services à domicile	71,44\$
Boulangerie	425,25\$	INDUSTRIES	
Boucherie	425,25\$	Moulin à scie	425,25\$
Dépanneur	425,25\$	Confection véhicules récréatifs	425,25\$
Quincaillerie	425,25\$	Ébénisterie	425,25\$
Pharmacie	425,25\$	Couture	425,25\$
Variété	425,25\$	INSTITUTIONS	



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Boutique	141,70\$	Institutions financières	425,25\$
		Bureau de poste	425,25\$

TARIF SAISONNIER

Vente détail saisonnier	212.63 \$
Services saisonnier	212.63 \$
Gros restaurant saisonnier	425.25 \$
Petit restaurant saisonnier	106.32 \$
Bar spectacles saisonnier	106.32 \$
Camp de vacances saisonnier	212.63 \$

ARTICLE 6

Les **TARIFS** pour le service **d'aqueduc** sera payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble le long du tracé du réseau d'aqueduc municipal selon le tableau suivant:

SERVICE ET ENTRETIEN	
Résidentiel par unité de logement	163.00 \$
Hébergement social/chambre	25.00 \$
Hébergement touristique/chambre	15.00 \$
Commercial sauf exceptions	200.00 \$
Commerces d'exceptions si jumelé à un logement (coiffeuse, santé/beauté, dentiste, tatouage, entreposage et boutique)	100.00 \$

ARTICLE 7

Le **TARIF** pour le service **d'égout** sera payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble le long du tracé du réseau d'égout municipal selon le tableau suivant :

SERVICE ET ENTRETIEN	
Résidentiel par unité de logement	238.00 \$
Hébergement social/chambre	40.00 \$
Hébergement touristique/chambre	25.00 \$
Commercial sauf exceptions	300.00 \$
Commerces d'exceptions si jumelé à un logement (coiffeuse, santé/beauté, dentiste, tatouage, entreposage et boutique)	100.00 \$

ARTICLE 8

Le **TARIF** pour des travaux, décrété par différents règlements dans **différents secteurs**.

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux remboursements en intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sera payable annuellement par les propriétaires de tout immeuble ou partie d'immeuble étant situés à l'intérieur des bassins de taxation concernés et reliés à chacun des différents règlements d'emprunt.

ARTICLE 9

Le **TARIF** établi pour le paiement de la facture reliée au service de traitement des insectes piqueurs pour l'année 2021 est décrété selon le tableau suivant :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** la demande de don de Sinfonia de Lanaudière;
- CONSIDÉRANT** que Sinfonia est un organisme qui contribue à la vitalité culturelle, communautaire et économique de la région;
- CONSIDÉRANT** que Sinfonia offre des concerts de musiques classiques à coût raisonnable pour les citoyens de la région;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 010-2021-01

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme offre un don de 500 \$ permettant ainsi de devenir membre Allegro pour l'année 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à effectuer le paiement.

Adopté

13. CYBER-CIBLE - DON

CONSIDÉRANT la demande de don de Cyber-Cible afin de soutenir sa mission, qui est de permettre aux personnes à risques d'exclusion sociale de développer leurs aptitudes professionnelles;

CONSIDÉRANT que Cyber-cible est un organisme communautaire régional avec un volet d'économie sociale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 011-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme offre un don de 50 \$ pour l'année 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à effectuer le paiement.

Adopté

FINANCES

14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La secrétaire de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de **75 671,62 \$** en date du 31 décembre 2020.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 012-2021-01

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **19410 à 19430**

Fichiers électroniques (dépôt direct) : **2507 à 2551**

totalisant un montant de **75 671,62 \$**

QUE la liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

15. ACCEPTATION DES CHÈQUES ÉMIS

La secrétaire de la séance dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de décembre et totalisant un montant de **572 122,22 \$**.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 013-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de décembre 2020 :

Étant les chèques numéros : **19313 à 19314, 19316 à 19347, 19349 à 19356 & 19390 à 19395 (111 864,83 \$)**

Fichier électronique (dépôt direct) : **2419 à 2440, 2489 à 2493 & 2502 à 2503 (278 536,03 \$)**

Fichier électronique (prélèvement direct) : **636 à 654 (24 486,09 \$)**

Sommaire de paie :

02 décembre 2020	– 22 588,45 \$
09 décembre 2020	– 17 854,92 \$
16 décembre 2020	– 18 864,07 \$
23 décembre 2020	– 28 871,06 \$
30 décembre 2020	– <u>24 146,77 \$</u>
	112 235,27 \$

totalisant un montant de **572 122,22 \$**

Adopté

16. PAIEMENT DE FACTURES – DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC.

CONSIDÉRANT la facture 4305 de DCA Comptable professionnel agréé inc. au montant de 6 438,60 \$ taxes incluses concernant la programmation et reddition de comptes finales de la TECQ 2014-2018 et autres travaux de l'année 2020;

CONSIDÉRANT la facture 4304 au montant de 18 396 \$ taxes incluses concernant les opérations pour l'audit financier se terminant le 31 décembre 2019;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 014-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement des factures 4304 et 4305 de DCA Comptable professionnel agréé inc. au montant total de 24 834,60 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale à effectuer le paiement.

Adopté

17. PAIEMENT DE FACTURE – OPÉRATIONS FORESTIÈRES G.V. INC.

CONSIDÉRANT la facture 545273 de Opérations Forestières G.V. inc.;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 015-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 545273 au montant de 4 484,03 \$ taxes incluses de l'entreprise Opérations Forestières G.V. inc. pour les travaux à la Carrière municipale.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dg@stcomelanaudiere.ca

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. AUGMENTATION SALAIRE – GARDE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que le service des Premiers répondants à la Municipalité de Saint-Côme est essentiel à la sécurité des citoyens et des visiteurs;

CONSIDÉRANT que lors de leur garde, les Premiers répondants sont obligés de demeurer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT que le montant horaire de leur garde permet essentiellement de leur offrir une compensation pour les obligations qui découlent de leur travail;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 016-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme augmente le salaire de garde horaire des Premiers répondants de la Municipalité à 1 \$ de l'heure, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021

Adopté

URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 501 À MÊME LA ZONE 507

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 avril 1990, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. Matawinie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire modifier le plan de zonage pour les zones 501 et 507 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée par l'entreprise 9406-1066 QUÉBEC INC. afin d'y réaliser un projet résidentiel intégré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge opportun d'autoriser un projet résidentiel intégré au coin des rues de l'Auberge et du Golf;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour ce projet de règlement, lors de sa séance tenue le 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est déposé lors de la séance tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 14 décembre 2020;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 017-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement numéro 654-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'agrandir la zone 501 à même la zone 507 ».



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement vise à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 501 à même la zone 507.

ARTICLE 3 :

Le règlement de zonage numéro 206-1990 est modifié au plan de zonage par l'agrandissement de la zone 501 à même la zone 507;

La nouvelle limite de la zone 501 suit la ligne de lot à l'est de l'immeuble identifié au # 5 677 110 du Cadastre du Québec, depuis sa jonction avec la rue du Golf (# cadastral 5 895 562, Cadastre du Québec) jusqu'à sa jonction avec l'immeuble identifié au # 6 366 941. La nouvelle limite se poursuit en longeant la ligne nord-est du lot #6 366 941, de sa jonction au lot # 5 677 110 à sa jonction avec l'avenue des Œuvres (# 5 895 557, du cadastre du Québec).

Un extrait du plan de zonage tel que modifié est joint au présent règlement et en constitue son annexe A.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :

Le 14 décembre 2020

Adoption du projet de règlement :

Le 14 décembre 2020

Adoption du second projet de règlement :

Le 11 janvier 2021

Adoption du règlement :

Le

Délivrance du certificat de conformité par la MRC :

Le

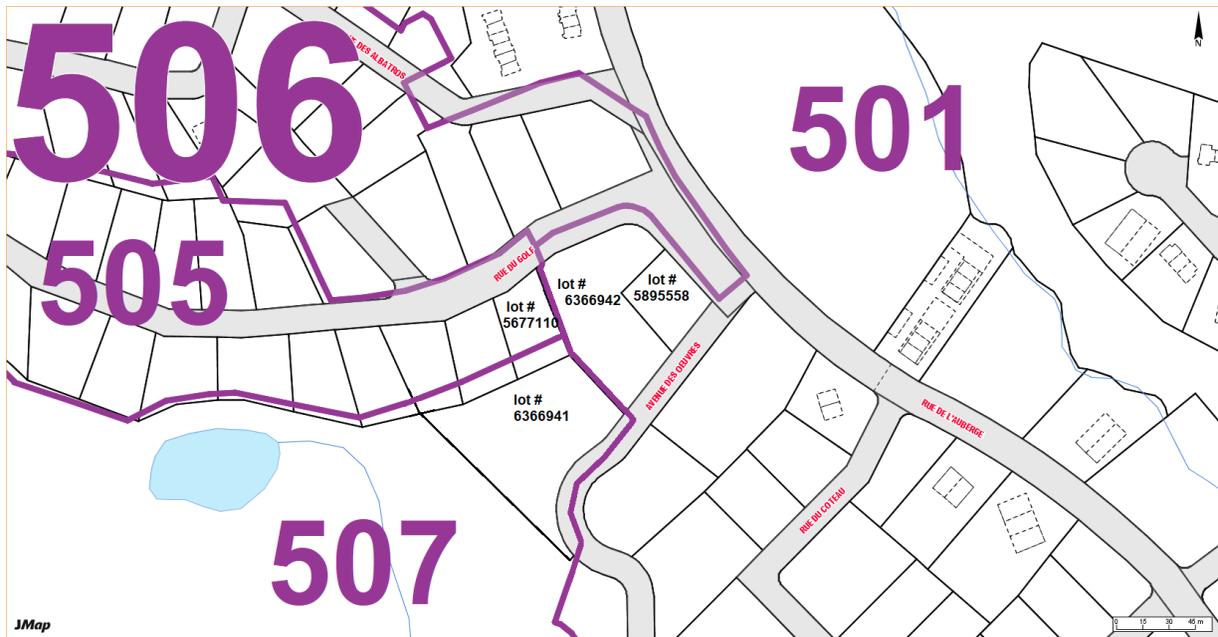
Avis public d'entrée en vigueur :

Le



Annexe A

Plan final des zones 501 et 507 modifiées



21. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 AFIN D'AJOUTER L'USAGE MULTIFAMILIAL ISOLÉE (1310) À LA ZONE 820

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 avril 1990, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. Matawinie;

ATTENDU que le *Département d'Urbanisme et de Développement économique* a reçu une demande de modification réglementaire de la part du propriétaire, de l'immeuble identifié au numéro 5 539 483 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande vise d'établir la possibilité de modifier un ensemble d'habitations bifamilial pour en faire un logement multifamilial sur le terrain du propriétaire;

ATTENDU qu'il apparaît opportun de densifier les habitations le long des services municipaux d'égouts et d'aqueduc en place sur la rue Principale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance régulière tenue le 14 décembre 2020;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière tenue le 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE qu'un deuxième projet de règlement portant le numéro 658-2020 intitulé : « Projet de règlement numéro 658-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'ajouter l'usage multifamiliale isolée (1310) à la zone 820.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 018-2021-01



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 :** Le présent règlement est adopté sous le titre de « Projet de règlement numéro 658-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'ajouter l'usage multifamiliale isolée (1310) à la zone 820. »
- ARTICLE 2 :** Le présent règlement vise à modifier la grille des usages de la zone 820 afin d'y permettre l'usage (1310) multifamiliale isolée.
- ARTICLE 3 :** L'annexe B « Grille des usages » du règlement de zonage numéro 206-1990 est modifiée pour ajouter l'usage (1310) Multifamiliale isolée en zone 820.

Le tout tel qu'illustré ci-après :



Après modification :

TYPÉ D'USAGE	GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	USAGES		NORMES (MÈTRES)			
1000	1100	1110	Unifamiliale	isolée	X	MARGE DE RECUL	7,50	
		1120		jumelée	X	MARGES LATÉRALES type 1000		
		1130		contiguë		Aucun service	4,57	
	1200	1210	Bifamiliale	isolée	X	1 service	3,00	RÈGLEMENT NO: 206-1990
		1220		jumelée	X	2 services	2,00	
		1230		contiguë		types 2000, 3000 et 4000		
	1300	1310	Multifamiliale	isolée	X	Aucun service	4,57	
		1320		jumelée		1 service	3,00	
	1500			Maison mobile		2 services	3,00	
2000	2100	2110	Services professionnels		X	MARGE ARRIÈRE type 1000	4,57	GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
		2120		personnels	X	types 2000, 3000 et 4000	7,50	
		2130		éducatifs		HAUTEUR MINIMALE	4,00	
	2200	2210	Restauration	type 1	X	HAUTEUR MAXIMALE		
		2220		type 2	X	groupe 1100, 1200 et 1300	10,00	
	2300		Hébergement		X	type 2000, 3000 et 4000	10,00	ANNEXE "B"
	2400	2410	Vente au détail	type 1	X	% MAXIMAL D'OCCUPATION		
		2420		type 2		groupe 1100, 1200 et 1300	30%	
		2430	Entrepôts-vente en gros			type 2000, 3000 et 4000	50%	
	2500	2510	Automobile	type 1		Normes particulières:		497-2012, s. 10.
		2520		type 2		R.P. T.M. TYPE 2000	80%	345-2000, s. 2.
		2530		type 3		N.L.M.		289-1997, s. 2.
		2540		type 4	X	Maisons mobiles (1)		255-1994, s. 2.
		2550		type 5		Projet résidentiel intégré		254-1994, s. 2.
	2600	2610	Récréation	type 1		Projet récréo-touristique intégré (2)		516-2013, s. 9
		2620		type 2		Unité de paysage (2)		523-2013, s. 6
	2700	2710	Élevage	type 1		Zone inondable (3)	X	
		2720		type 2		Zone marécageuse (3)		
		2730		type 3		Glissement de terrain (3)		
3000	3100		Culte et enseignement			Site d'intérêt (3)		
	3200		Culturel			Prise d'eau potable (3)		
	3300		Administration publique			Ensemble architectural (3)		
	3400		Services publics					
	3500		Serv. de santé & sociaux					
	3600		Espaces verts					
	3700		Parcs et terrains de jeux					
4000	4100	4110	Industriel	type 1				
		4120		type 2				
		4130		type 3				ZONE: 820
Notes:	(1)		Voir chapitre 12					
	(2)		Voir chapitre 14					
	(3)		Voir chapitre 7					

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption du projet de règlement :
Adoption du second projet de règlement :
Adoption du règlement :
Délivrance du certificat de conformité par la MRC :
Avis public d'entrée en vigueur :

Le 14 décembre 2020
Le 14 décembre 2020
Le 11 janvier 2021
Le
Le
Le



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



LOISIRS – CULTURE – TOURISME - VIE COMMUNAUTAIRE

22. ACHAT DAMEUSE BR 160

- CONSIDÉRANT** l'importance des sentiers de ski de fond pour les citoyens et les visiteurs;
- CONSIDÉRANT** les nombreux utilisateurs et l'impact positif sur la visibilité de la Municipalité de Saint-Côme;
- CONSIDÉRANT** que l'entretien des pistes de ski de fond se doit d'être parfait pour permettre aux usagées une expérience agréable;
- CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige désire se départir de la Dameuse qui entretient actuellement les sentiers de ski de fond;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 019-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité de Saint-Côme achète la Dameuse BR 160 au coût de 22 500 \$.
- QUE** la Municipalité emprunte le montant de 22 500 \$ pour financer l'achat au Fonds de roulement et rembourse l'emprunt sur une période de 5 ans.
- QUE** la Municipalité mandate Stéphane Morin, responsable de la voirie, de faire les transferts à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté

23. RÉOLUTION ET LETTRE D'APPUI POUR DÉPLACEMENT DU SENTIER – CLUB QUAD MATAWINIE

- CONSIDÉRANT** que le Club Quad Matawinie se voit dans l'obligation de déplacer son sentier;
- CONSIDÉRANT** la demande du Club Quad Matawinie, que la Municipalité de Saint-Côme appuie leur demande de subvention pour les aider à couvrir les frais importants qui découleront du déplacement du sentier;
- CONSIDÉRANT** l'importance du Club Quad Matawinie autant pour les citoyens que pour les touristes et par le fait même les commerces de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 020-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE la Municipalité de Saint-Côme appuie la demande de subvention du Club Quad Matawinie afin de leur permettre une aide financière pour le déplacement du sentier de Quad;

QUE la Municipalité de Saint-Côme produise une lettre d'appui afin de soutenir leur demande de subvention.

Adopté

DIVERS

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 OCTROI DE CONTRAT – AUTOMATE D'APPEL PUIITS ET SURPRESSEUR

CONSIDÉRANT l'importance d'une communication efficace avec les puits d'eau potable et les surpresseurs;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe BEI, datée du 2 septembre 2020, pour la mise en place de communications entre les 2 postes, la programmation des VPN, la programmation des modules de communication, la programmation des automates ainsi que de la communication à distance et le nouvel écran à la station du poste de surpresseur;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 021-2020-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE La Municipalité de Saint-Côme octroi le mandat à Groupe BEI selon leur offre du 2 septembre 2020 au coût de 20 800 \$ plus les taxes applicables.

QUE le projet soit payé, tel que prévu au budget, à même la subvention de la TECQ 2019-2023.

Adopté

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 022-2021-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière